

Un prieuré inconnu : le temple de Malval

Autor(en): **Blondel, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **12 (1964)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727775>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UN PRIEURÉ INCONNU : LE TEMPLE DE MALVAL

par Louis BLONDEL



U cours de l'année 1963 on a entrepris la restauration du temple de Malval et procédé à des fouilles archéologiques qui ont révélé un passé jusque là inconnu et un édifice remontant à l'époque carolingienne.¹

Situation.

Ce sanctuaire est situé dans le fond du vallon de l'Allondon sur la rive droite de cette rivière torrentueuse (fig. 1). Il est entouré par son cimetière planté de grands arbres qui lui confèrent un charme particulier. Le hameau de Malval est situé plus haut et aucune maison n'entoure l'église. Cette position isolée, comme nous le verrons, est due au fait qu'à l'origine c'était un établissement conventuel. La paroisse dont il était le siège comprenait au moyen âge non seulement la rive droite de l'Allondon mais aussi une partie de la rive gauche avec le hameau des Bailleys au pied d'un château, maintenant disparu et qui a joué un grand rôle dans les guerres médiévales.²

Historique.

Le nom de Malval ou Marval entre dans l'histoire à l'occasion des seigneurs de Marval, Guy avec sa femme et ses fils, concernant une donation à Cluny et à Saint-Victor de l'église de Dardagny avec ses dîmes et droits de cimetière. Cet acte non daté mentionne le prieur de Saint-Victor Tigrinus, qui est prieur dès 1093.³

La paroisse n'est mentionnée qu'en 1272, les décimes de 1275 indiquent le *prior de Marval*, 2 lbr. gen., celles du XIV^e siècle, vers 1344, *Prior d'Asserenz et*

¹ Pour la partie archéologique en collaboration avec M. A. de Saussure. Restauration exécutée par MM. J.-L. Contesse et Marc-Emile Favre.

² L. BLONDEL: *Trois châteaux de la campagne genevoise*, *Bull. Soc. Hist. et arch.*, Genève, t. IV, p. 274 et suiv.; *idem*, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, Genève, 1956, p. 463.

³ *Regeste Genevois*, n° 234.



Fig. 1. Le temple de Malval vu du cimetière

Marval,⁴ 4 lbr. C'était donc à cette dernière date une dépendance du prieuré d'Asserens, elle devait 4 livres comme procuration à l'évêque de Genève, soit son droit de visite. Asserens, comme Malval, dépendait de l'abbaye bénédictine de Nantua. Le prieur relevait de Nantua et la paroisse était desservie par un prêtre séculier, dépendant de l'évêque.

Galiffe s'était élevé contre l'idée que Malval était un prieuré, mais déclarait en 1872 qu'on voyait encore quelques restes de celui d'Asserens près de Farges, mais il ne connaissait pas le pouillé de 1275, ni le texte cité par Guigue.⁵

Guigue, dans sa *Topographie* de l'Ain, nous donne un texte qui élucide la question dans l'article sur Asserens.⁶ «Les religieux de Nantua y possédaient un prieuré ruiné par les Bernois (?) au commencement du XVII^e siècle (pour XVI^e siècle). En 1300, le prieuré d'Asserens était uni à celui de Malval en Genevois. Au mois de mars de cette même année le prieur qui le desservait du consentement de Gui prieur

⁴ Etienne CLOUZOT, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, 1911, p. 304. Aussi le *capellanus* de Marval en 1275, p. 315. Le *prior* de Marval est dans la catégorie: *Isti sunt priores exempti qui computaverunt suis proventibus coram eisdem collectoribus et deciman persolverunt*. M.D.G., t. IX, p. 234, bibliographie dans Clouzot.

⁵ J.B.G. GALIFFE, *Genève historique et archéologique*, part. II, Genève, 1872, p. 118.

⁶ M. GUIGUE, *Topographie historique du Département de l'Ain*, 1873, article *Asserens*. Guy était Guy de Coligny, prieur de Nantua de 1299 à 1313.

de Nantua le donna à cens à Pierre Rosset et Etienne de Saint-Rambert pour vingt-deux ans, moyennant la somme annuelle de 400 livres de la monnaie de Genève, à la condition de fournir la prébende d'un moine qui remplirait les fonctions de curé de la paroisse et d'un clerc qui seraient tenus de résider dans le prieuré — *prebandum omnimodam alterius monachi curati d' Asserenz et unius clerici in dicto prioratud' Asserenz commorantium, servientium spacio supradicto*. Archives de l'Ain, tit. Nantua, série II.)

Ce texte nous montre que le prieuré de Malval fut uni à celui d'Asserens et non pas, comme le dit Guigue, Asserens à Malval, et qu'à partir de 1300 il n'y eut plus de moines à Malval.⁷ Actuellement il n'y a plus de paroisse à Asserens qui

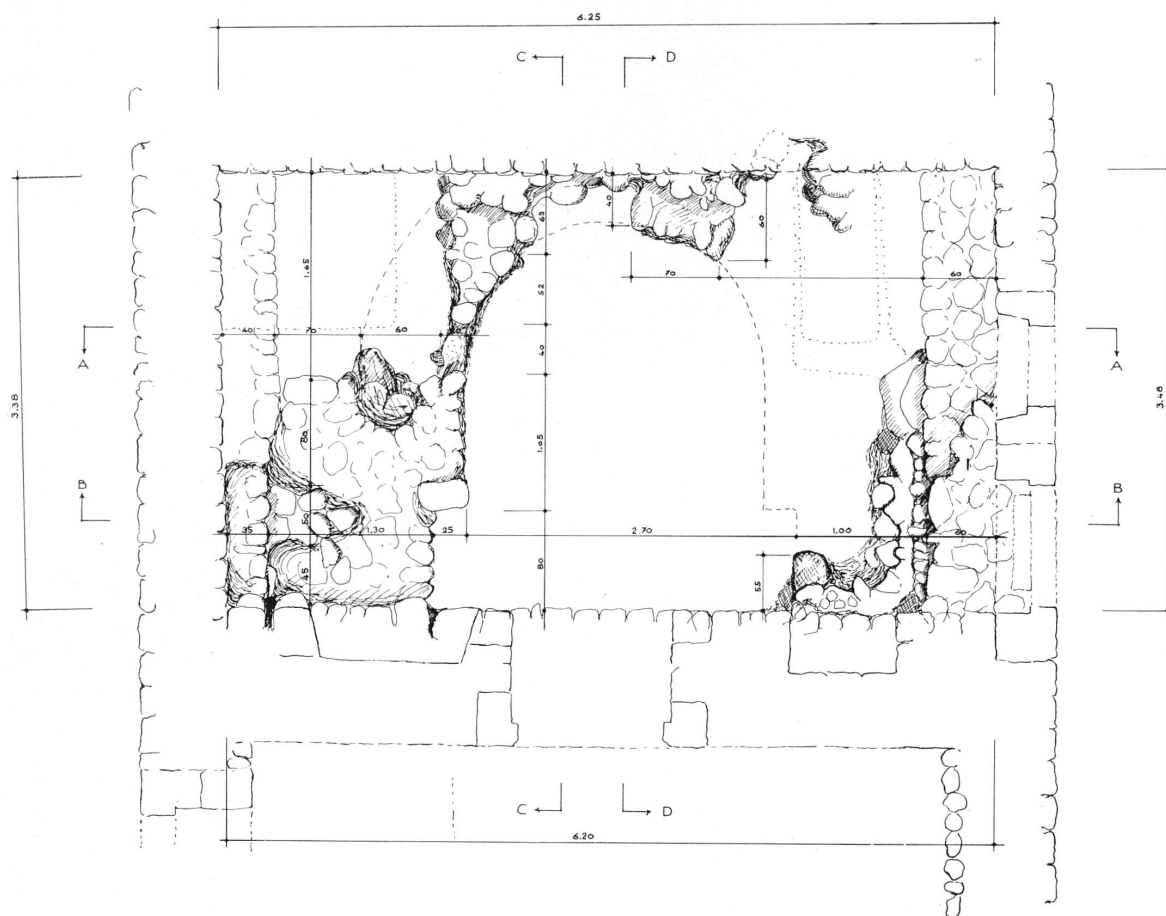


Fig. 2. Relevé de fouilles (plan dressé par A. de Saussure et F. van Muyden)

⁷ M. Léon Kern, que je remercie ici pour ses renseignements, me signale que *Valous* dans son ouvrage sur l'*Ordre de Cluny*, t. II, p. 217, mentionne: Asserans — *Asserentum*), Ain, commune de Farges, canton Collonges, arrondissement Gex, département Nantua, 1386: 1 moine, 1 prieur et t. I, p. 194 où il signale en 1454, par exemple « nous voyons le prieur d'Asserans dépendant de celui de Nantua, ne pas résider dans son monastère, mais vivre dans le château de ses parents et y consommer les revenus de son couvent s'élevant à environ 120 florins de petites livres tournois ». Le *prioratus de Asserento* est aussi mentionné après la peste de 1346 comme immédiatement dépendant du prieuré de Nantua.

dépend de Farges. Malval n'était devenu qu'une dépendance rurale du prieuré d'Asserens.

Nous voyons que le prieuré d'Asserens, par une bulle d'Urbain VIII (1623-1644), fut uni à la mense du chapitre de Nantua et que, dans les revenus de la mense abbatiale dans le Pays de Gex en 1791, on mentionne : «Dîmes de Collonges et de Farges, 1270 francs, les noales de Collonges 120 francs. Fief de Malval-en-Genevois 350 francs, douze livres de cierges 27 francs, moulins d'Asserans 100 francs. Pré d'Escoran 50 francs. ⁸⁾»

Les reconnaissances féodales pour les seigneurs de Berne au XVI^e siècle nous donnent aussi des renseignements sur les propriétés du prieuré d'Asserens unies à celles de Malval. En 1554, François, fils de feu Jean Joly, reconnaît pour les terres reconnues par Jean Joly, alors curé de Malval tant en son nom et dudit Jehan, fils de Robert Joly, feu père dudit confessant, biens reconnus à egr. Pierre des Alpes chambrier de Saint-Claude et alors prieur dudit prioré d'Asserens. En 1580, près de l'église de Malval deux fossorées «en Curson» jouxte le cimetièrre et une seyturée «au champ du prieur». En 1580 le prieuré, dans ces mêmes reconnaissances aux Seigneurs de Berne, est dit jadis cédé à l'ordre des ss Maurice et Lazare; on énumère des propriétés à Malval, Essertines, Russin, Challex, Gregny, Saint-Jean de Gonville, Fenières, Thoiry, Collonges, Pierre, Farges, Logras. ⁹ On voit que les propriétés dépendant d'Asserens-Malval et du prieuré de Nantua s'étendaient sur un grand nombre de villages du Pays de Gex; elles étaient en plusieurs lieux partagées avec celles du prieuré de Satigny, comme à Challex, où les deux tiers de la dîme appartenaient aux moines de Nantua, l'autre tiers au prieur de Satigny, dont les droits sont confirmés en 1250. Guy de Coligny, prieur de Nantua, avait cédé en 1299 à Amédée comte de Genève, certains habitants de Challex. ¹⁰ Nous ne savons pas quel est le donateur de tous ces biens à Nantua dans cette région, mais il est certainement de l'époque carolingienne. Dans une autre partie du diocèse de Genève, entre autres à Ville-la-Grand, vers la fin du IX^e siècle, vers 892, Aurélien, archevêque de Lyon, intervient pour la restitution à Nantua de ses bien spoliés. ¹¹

Nantua était à l'origine une abbaye indépendante de l'ordre de saint Benoit, elle apparaît dans un diplôme de Pépin le Bref du 10 août 758; après avoir été cédée

⁸ DEBONBOURG, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Nantua*, 1858, pp. 284, 165. Hugues abbé de Nantua, dans un traité de paix et de défense réciproque passé entre lui et Hugues de la Baume chevalier, réserve la fidélité qu'il déclare devoir au siège apostolique et à l'évêque de Genève en 1086 (*Reg. Gen.*, n° 217).

⁹ Archives de Genève. Reconnaissances pour Asserens. Extr. 1, 2, 3.

¹⁰ Cf: Ed. PHILIPPON, *Dictionnaire topographique du Département de l'Ain* et GUIGUE, *op. cit.*; art., *Challex*. GUICHENON. *Bresse et Bugey*, p. 80, deuxième partie. Il est à remarquer que les biens du prieuré de Satigny à Challex, partagés avec ceux du prieuré de Nantua, remontent à la donation de la comtesse Eldegarde, veuve du comte Ayrbert, de 912. (*Reg. Gen.*, n°116), cf. aussi les n°s 827, 1058, 1449, 1617 concernant Challex.

¹¹ *Reg. Gen.*, n° 108. L. BLONDEL, *Villula*, *Bull. Soc. Hist. Gen.*, t. IV, p. 272.

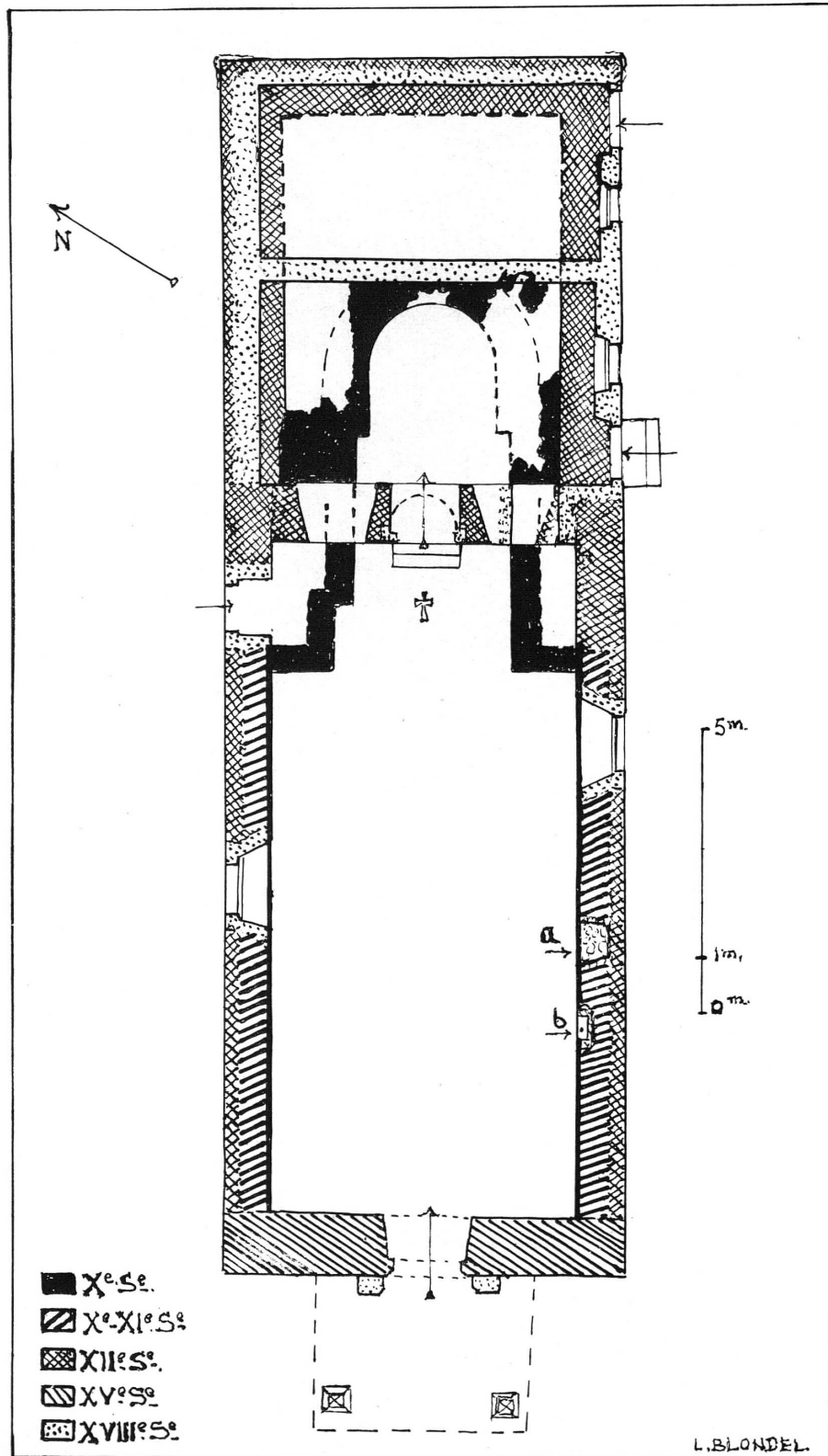


Fig. 3.
Plan des
constructions
successives

à l'église de Lyon par Lothaire, elle est soumise à l'abbaye de Cluny à une date inconnue; en 1100 elle est réduite au rang de simple prieuré.¹²

Nous avons vu qu'avec Asserens le prieuré dépendait de Nantua, la paroisse avec son curé de l'évêque de Genève. La première visite de l'évêque qui nous ait été conservée, celle de 1412, indique 25 feux; l'église est dédiée à sainte Marie-Madeleine, le droit de procuration est de XII fl, le curé Jean Irion, de mauvaise conduite, est de peu d'instruction.¹³ En ce qui concerne le bâtiment, on signale le toit défectueux dans la partie touchant le petit clocher (*campanuli*) qu'il faudra réparer. Nous ne mentionnons pas ce qui concerne les objets de culte. En 1443 nous trouvons des indications intéressantes; le curé est Etienne Tissot; on doit refaire dans la paroi du chœur une fenêtre, soit armoire, située à la gauche de l'angle de l'autel. Cette armoire doit être faite avec deux étages et une porte bien fermée, pour placer dans la partie inférieure le corps du Christ et les reliques. On a retrouvé cette armoire dans l'arc latéral déjà bouché à cette époque (fig. 4). De plus dans les deux ans «qu'on fasse une voûte sur le chœur» (*faciant voltam supra chorum*).¹⁴ Il n'y a pas de visite pour 1470-1471, la suivante est celle du 5 juin 1481. La paroisse compte 20 feux, le curé est Jean Perin-pierre alias Rinaldi (Renaud). Il n'est pas signalé de réparation du gros œuvre, mais on doit peindre l'image de la sainte Vierge. Le visiteur inspecte la nouvelle chapelle de la Vierge dont l'instrument de fondation n'est pas encore fait, mais doit l'être dans le mois, avec la condition d'une messe hebdomadaire par le curé, le patron Etienne Joly, citoyen de Genève, le recteur Jean Joly.¹⁵ Nous verrons qu'on a retrouvé l'inscription concernant cette fondation. Sur le même autel il est fondé une chapelle (chapellenie) du Saint-Esprit, desservie par le curé, comme recteur acolyte Pierre Vulbein. En 1517 il n'y a plus que 18 feux dans la paroisse, le curé est Jean Joly, la présentation dépend toujours du prieur de Nantua, mais l'église doit être reconstruite, ce qui indique qu'on a du faire des travaux ou des transformations à l'édifice. On mentionne de nouveau la chapelle de la Vierge et sur le même autel celle du saint Esprit avec comme recteur Pierre Silvent. L'église et le cimetière sont en danger de subir de gros dommages et d'être ruinés à cause d'un cours d'eau, *cursus aque prope dictam ecclesiam seu cimisterium*. Il faut exécuter des travaux contre ces dégâts avec 40 jours d'indulgence pour ceux qui les feront et peine d'excommunication contre ceux qui feraient opposition.¹⁶ Ce n'est certainement pas l'Allondon dont il s'agit, mais probablement un canal dérivé du ruisseau du Crêt. Il n'est pas signalé d'autres travaux à exécuter dans l'église, ce qui indiquerait bien qu'elle venait d'être restaurée.

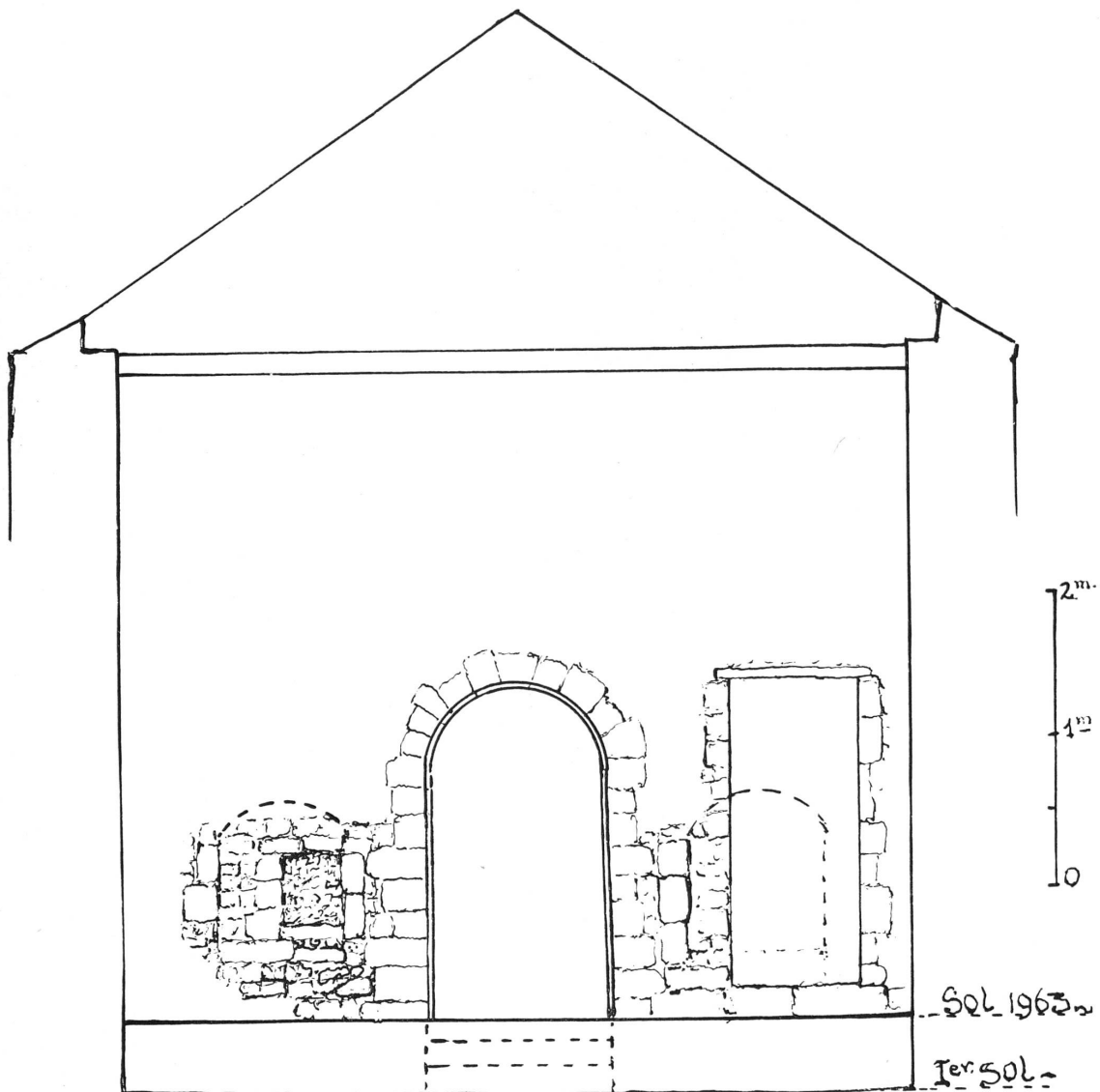
¹² Cf. PHILIPPON et GUIGUE, *op. cit.*, article *Nantua*.

¹³ Archives Genève. Visites épiscopales I, f^o 80.

¹⁴ Archives, Haute-Savoie. Annecy, photocopie f^o 38. On donne l'ordre aussi de faire peindre l'image de la patronne de l'église sous le toit de la grande porte de l'église.

¹⁵ Archives de Genève. Visites épiscopales II, f^o 57 vo.

¹⁶ Archives Genève. Visites. III, f^o 318.



L. BLONDEL, d'après J. L. CONTESSE

Fig. 4. Face de la nef du côté du chœur, à gauche restes de l'armoire eucharistique dans l'arc bouché

Sur les transformations de l'église après la Réforme, nous n'avons pas de renseignements. Il faut attendre jusqu'en 1708 pour retrouver dans la Chambre des comptes un texte important concernant sa restauration.¹⁷ Il faut paver le temple «de petites pierres, faire une fenestre du costé du couchant de 4 pieds et cela au milieu

¹⁷ Chambres des comptes. Fin. 11, f^o 153, vo. 1708.

de la nef comme celle qu'il a, mettre la chaire au milieu de la nef, lambrisser le plancher d'en haut, pour cela 4 tras entre les sommiers, de 16 pieds et doublés de feuilles; cette réparation est nécessaire à cause de la grande quantité de chauves-souris qu'il y a, il faut ouvrir une porte qui alloit au cœur. Il y faudrait une petite écurie et une chambre au dessus qu'on pourrait faire sur les fondements du cœur qui sont de 4 pieds de haut (1 m 28), le vuide de 16 pieds (5 m 12) de large et 20 de longueur (6 m 40), y mettre une petite cloche». ¹⁸

Ce rapport est très important, car on voit qu'on voulait déplacer la chaire, rouvrir la porte du chœur, qu'on a retrouvée, reconstruire le chœur ruiné pour y aménager une écurie et une chambre. Les mesures indiquées sont absolument exactes avec l'épaisseur des murs primitifs. La chaire, par contre, à une date ultérieure a été rétablie à l'extrémité de la nef et la porte centrale du chœur de nouveau bouchée. Une nouvelle porte a été ouverte entre la sacristie et la nef.

Le projet de 1708 ne reçut pas une exécution immédiate. En 1716 le Sr. Cardoin, ministre «a représenté le mauvais état de l'église de Malvaz est connu depuis longtemps à Messeigneurs de la chambre et d'autres seigneurs du Conseil, la nécessité desdites réparations ayant été déjà reconnue à la chambre, il a supplié qu'on y pourvoie, l'avis a esté d'y faire travailler au plus tost». ¹⁹ Mais en 1720 on voit que pour «l'église et la cure de Malva» rien n'a été fait. «Monsieur le syndic a rapporté que le sieur Zwallen, ministre de cet église, l'avait averti du mauvais état de cet église et de la cure. Il a esté mandé au seigneur trésorier de la faire examiner et d'y pourvoir²⁰.» Depuis lors on ne trouve plus de mention concernant Malval, les travaux ont donc du être exécutés au moins en partie. Les plans nous viennent en aide; celui qui est antérieur à 1728 indique la partie arrière de la nef sous la dénomination de «maison», mais le plan de Grosjean de 1728 indique que les travaux ont été exécutés; l'ancien chœur est divisé en deux avec les dénominations «chambre et écurie». ¹¹ Les travaux de restauration ont donc été exécutés entre 1720 et 1728. On ne retrouve qu'une seule mention en 1760 à propos d'un devis de Rey, charpentier à Dardagny, pour des réparations nécessaires au temple de Malva et à la cure de Dardagny. ²¹

En 1808 on répare la cheminée «à la chambre attenante au temple», car on y donne des leçons aux enfants de Malval, le maître d'école ayant été transféré à Dardagny. Le pavage en carrons de cette pièce est refait. ²²

Le petit clocher mentionné en 1412 avait disparu depuis longtemps et les communiens demandent en 1755 qu'on en établisse un qui servirait aussi pour alerter à l'occasion d'un incendie. On se décide à le construire sur la colline à côté de la maison

¹⁸ Chambre des comptes. Fin. 12, f° 102, 25 janvier 1716.

¹⁹ Chambre des comptes. Fin. 12, f° 283, 12 avril 1720.

²⁰ Archives Genève. Cadastre avant 1728, B. n° 29, pl. 6. Cadastre de Grosjean, 1728, B. n° 33, pl. 13, rière Malval.

²¹ Chambre des comptes. Fin. 18, 7 juin 1760, p. 533.

²² Société économique, H. 19, Malval, n° 7.

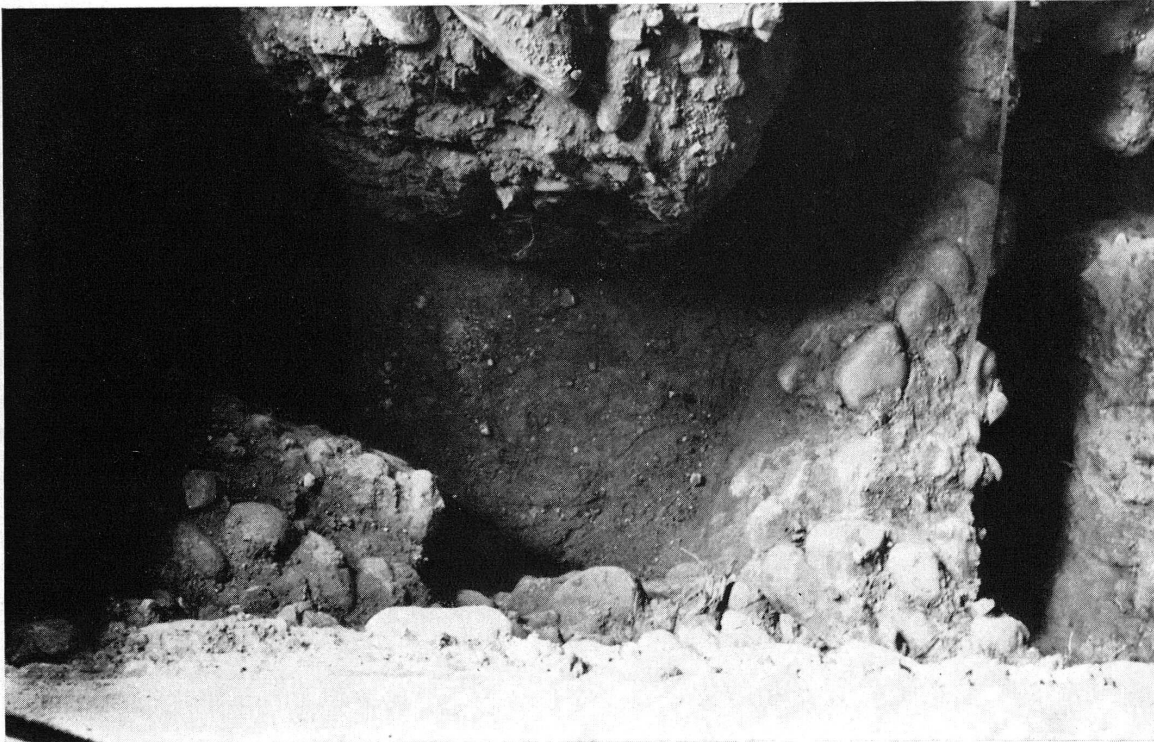


Fig. 5. Fouilles dans le chœur primitif.

de la commune qui est occupée par le maître d'école, soit en face de la ferme Bellevaux actuelle. Après maintes tractations en 1757 et 1758 on établit un simple bâti composé de quatre gosses poutres verticales, que j'ai encore vu, auquel était suspendu une cloche. ²³ Il n'a été supprimé qu'en 1938; on l'a remplacé par un clocher à arcade sur la façade de l'église. La cloche transportée est datée de 1765 avec les armes de Genève et l'inscription *Post Tenebras Lux*, signée J. Louis Revillard. ²⁴

Fouilles archéologiques et restauration.

En dégagant le mur du chœur où était la chaire on a mis au jour une série d'ouvertures différentes. En premier lieu au centre, une grande arcade dont la partie supérieure avait été en partie démolie mais s'est retrouvée intacte du côté de la sacristie avec une voûte en berceau pleine, appareillée de tailles de molasse. C'est

²³ Chambre des comptes. Fin. 18, 18 nov. 1755, f^{os} 79, *ibid.* 13, déc., f^o 90, f^o 229, 1^{er} avril 1757, 17 sept. 1757, 24 sept. 1757, f^o 279, 7 juin 1760, f^o 533, etc.

²⁴ Le clocher à arcade a été exécuté par Ant. Leclerc, architecte. Pour la cloche: A. SAHORN: *Les cloches du canton de Genève, Genova*, t. II, 1924, p. 159, n^o 47.



Fig. 6. Face sud de la nef. Piscine. Fenêtre bouchée (photo J. Arlaud)

l'ouverture qu'on a rétablie après 1720, en refaisant l'arc avec chanfreins du côté de la nef. Un escalier de trois marches (de 0 m 17) conduisait de la nef à cette entrée. De chaque côté de cette entrée on a retrouvé une ouverture avec arc surbaissé et voûte appareillée. Ces arcs ont, du côté de la sacristie, comme la porte centrale 1 m 38 de largeur, alors qu'ils vont en diminuant du côté de la nef avec 0 m 90 à 0 m 95 de largeur (fig. 8). Comme nous le verrons, ils permettaient de suivre les offices sur le grand autel de l'intérieur du chœur. Ces arcs avaient été bouchés déjà très anciennement car on a retrouvé dans celui du nord l'armoire aucharistique qu'on devait réparer en 1423 (fig. 4). L'arc opposé avait presque complètement disparu à cause de l'ouverture d'une porte, ouverte quand on a rétabli la chaire au centre; cependant on en voyait encore le départ de la voûte du côté de la sacristie. Tout ce mur épais de 1 m 15, a dans sa partie supérieure été fortement remanié et l'on peut se demander si à l'origine il se poursuivait jusqu'au toit ou si, comme d'autres jubés, il ne s'élevait que peu au-dessus de l'arc central. Il n'existe aucune mouluration dans les arcs encore intacts du côté de la sacristie. Nous avons ici comme dans

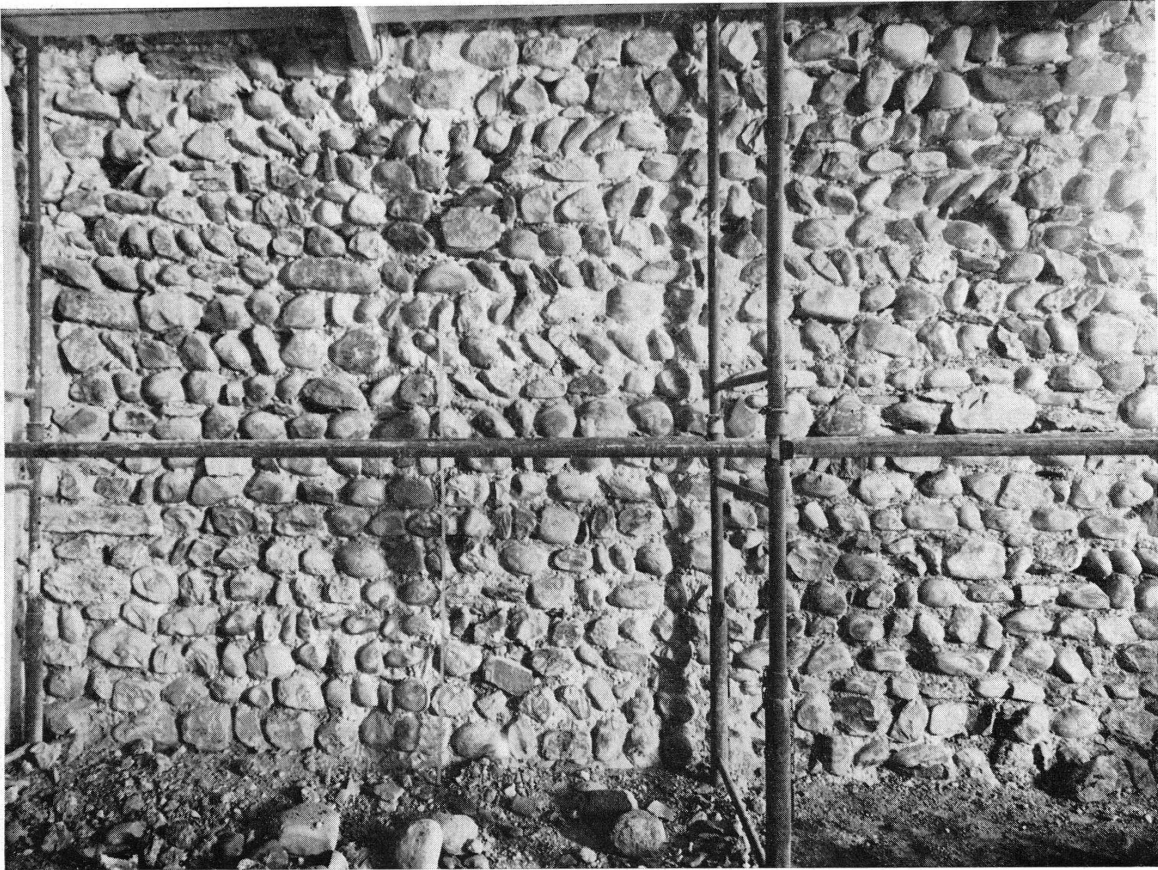


Fig. 7. Face nord de la nef (*photo J. Arlaud*)

d'autres anciens jubés une division tripartite des ouvertures ou arcs. Il est probable qu'on a surélevé ce jubé lorsqu'on songea en 1443 à voûter le chœur.

Dans la nef actuelle, longue de 12 mètres sur 5 m 60, les fouilles ont mis à découvert à 1 mètre sous le sol la fin du chœur primitif, dont nous reparlerons plus loin, sur une longueur de 2 m 25 à droite et 2 m 15 à gauche, avec retour à angle droit contre les murs de la nef actuelle. Du côté nord il semble y avoir eu un retrait du mur de 0 m 25 sur une longueur d'environ 1 m à l'entrée du chœur. Les maçonneries étaient composées de très gros boulets de rivière jusqu'à 70 cm de longueur. Dans cette partie on a retrouvé plusieurs sépultures superposées, non entourées de dalles, mais dans des cercueils de bois, à 0 m 90 de profondeur, orientées perpendiculairement au chœur. Le dernier sol était surélevé par rapport au sol primitif, d'au moins 50 cm. L'enlèvement des crépissages et le décapage des murs latéraux de la nef ont permis de reconnaître le très ancien appareil de la maçonnerie. A part quelques réfections postérieures on retrouve partout le système en épi jusqu'à une hauteur de 3 m 10; au-dessus il y a une surélévation de date postérieure. Ce système en épi est

particulièrement visible là où les pierres de rivière ne sont pas trop circulaires. La nef n'est éclairée que par deux fenêtres avec encadrement de briques qui datent du XVIII^e siècle; on en fait mention en 1708, mais on aperçoit sur le mur sud les traces d'une très petite fenêtre de type roman et même antérieure comme date, bouchée après coup. (Ouverture à la base, à 2 m 30 du sol actuel, environ 70 cm, hauteur sous l'arc 70 à 80 cm.) (fig. 3 a et 6).

Contre le même mur sud on a mis au jour une piscine eucharistique indiquant un autel (fig. 3, b). Le seul autel mentionné en plus du maître-autel est celui de Notre-Dame fondé en 1481; cependant l'inscription a été retrouvée à l'extrémité orientale de la nef sur la même face; il faut croire qu'on avait déplacé cette inscription.

Il faut remarquer que si l'on constate l'appareil en épi à l'intérieur de l'édifice, d'après un ou deux sondages, il n'est pas le même à l'extérieur, il faut admettre que ces maçonneries qui ont en moyenne 0 m 80 à 0 m 86 d'épaisseur ont été renforcées sur les faces extérieures. La façade n'est pas liée aux parois latérales et présente un caractère différent avec 1 m 05 d'épaisseur; l'arc de la porte et son arc de décharge en blocs de tufs très soignés me semblent indiquer une réfection du XV^e siècle.

Les fouilles exécutées dans l'ancien chœur sous la sacristie ont apporté des renseignements importants concernant l'église primitive. On a retrouvé une abside circulaire de 2 m 40 d'ouverture, soit de 1 m 20 de rayon, qui se prolonge par une partie droite de 1 m 05, puis par un retrait du mur de 0 m 25, vient suivre l'alignement des murs retrouvés sous la nef. Ces maçonneries passent sous le jubé que nous avons décrit. Latéralement des massifs de maçonnerie (1 m à 1 m 30) appuient le début de l'abside (fig. 2, 5). Le matériel employé est fait de gros boulets de rivière, assez irrégulier. Il semble que l'abside même était comprise dans un blocage rectangulaire et devait être voûtée. Latéralement, on a retrouvé la base des parois du chœur rectangulaire avec des murs épais en moyenne de 1 m 10, établi dans la suite pour emplacer le premier chœur. Les assises sans être très régulières sont cependant disposées à l'horizontale et non en épis. Nous avons vu qu'en 1708 il était en ruine, ne s'élevant qu'à 1 m 28 de hauteur. Mais du côté Jura on retrouve cependant à l'extérieur l'ancienne maçonnerie jusqu'à 1 m 50. Sur ces bases on a élevé au XVIII^e siècle une chambre (sacristie) et une écurie, sans doute pour le cheval du ministre qui venait de Dardagny. L'épaisseur des murs du XVIII^e est moins importante et assez variable de 0 m 45 à 60 cm.

La base des murs de la première abside se situe en moyenne à 1 m 20 sous la pavage du XVIII^e; on n'a pas retrouvé de sol ancien, mais quelques débris d'ossements humains déjà dispersés. On a encore retrouvé au sud de la première abside un fragment de maçonnerie qui indique le départ d'un mur soit d'une construction latérale, probablement celle du couvent des moines.

Le chœur quadrangulaire de la seconde église devait être à un niveau plus élevé que la nef puisqu'on y accédait au moyen de trois marches, soit environ 0 m 50 plus



Fig. 8. Les arcs du Jubé vus de la sacristie (*photo Comtesse-Favre*)

haut, mais au XV siècle et déjà bien avant le niveau de la nef était déjà à peu près à la même hauteur; ceci est prouvé par l'armoire eucharistique.

Conclusion.

Les textes et les fouilles nous prouvent que ce sanctuaire était un très ancien prieuré modifié au cours des siècles. Sa position isolée à l'écart de l'agglomération du village, bien que ce soit une fondation bénédictine, serait plus conforme à une fondation cistercienne, mais plus ancienne, de type erémétique. L'église devait par sa disposition répondre à deux destinations, celle d'un prieuré avec chœur monacal et de centre paroissial, ce qui explique la disposition de son plan surtout à l'époque de la seconde église (fig. 3).

La première église avec un chœur étroit de 2 m 40 et 6 m 40 de profondeur s'élargissant jusqu'à 3 m 30, était le chœur monacal typiquement de plan carolingien. Je pense qu'il peut dater du début ou milieu du X^e siècle. A ce chœur était adjoint une nef quadrangulaire de 5 m 60 de largeur sur 9 m 75 de longueur. Les murs de la nef sont en partie de la même époque que le chœur ou de très peu postérieurs.



Fig. 9. Inscription relative à la fondation de la chapelle Notre-Dame

Il sont en tous cas antérieurs à la fin du XI^e siècle.²⁵ Cette nef devait être accessible aux paroissiens et dépendait de la cure.

A une date qu'on ne peut préciser, vu l'absence totale de fragments architecturaux, mais qui doit coïncider avec l'époque florissante du prieuré de Nantua, soit au cours du XII^e siècle, on a augmenté le chœur, suivant un plan quadrangulaire. On a du reste de nombreux exemples où l'on a remplacé une abside circulaire par un chœur carré. Presque en même temps, mais peu après cet agrandissement, on a établi un jubé séparant nettement le prieuré du sanctuaire paroissial. Le mur du jubé n'est pas lié aux murs latéraux, mais je l'estime cependant comme appartenant à la

²⁵ La jonction des murs de ce chœur avec ceux de la nef a été disloquée par une grosse racine d'arbre, qui a disjoint les maçonneries et rendu la constatation de la nature de l'angle difficile. Les matériaux du retour du chœur sont à la base très irréguliers (0 m 50 à 0 m 55 d'épaisseur) avec à la base de très grosses pierres, mais beaucoup moindres à la partie supérieure et peuvent s'être reliés aux murs actuels de la nef. Il est à remarquer que la fenêtre bouchée de type très ancien (fig. 3 a) se trouve à mi-distance entre l'entrée et le retour du chœur primitif, ce qui indiquerait que la nef n'est que peu postérieure comme date.

même période de construction. Les arcs sans aucune mouluration rappellent même la simplicité et la rusticité de l'architecture de tradition othonienne. Les ouvertures latérales permettaient, nous l'avons dit, de suivre les offices sur le maître-autel devant l'arc central. Il est certain qu'un autel particulier des moines occupait l'extrémité du chœur quadrangulaire.

Après 1300 la situation change complètement, il n'y a plus de moines à Malval, seul le curé conserve la direction de la paroisse. On bouche les ouvertures latérales du jubé, un temps la porte centrale a dû subsister. La réparation de l'armoire eucharistique en 1443 montre bien cet état de fait, puisqu'elle a été établie dans la maçonnerie bouchant l'arc du nord. On a toujours continué à appeler chœur, même au XVIII^e siècle, la partie à l'orient du jubé et c'est probablement elle qu'on a encore voulu pourvoir d'une voûte aussi en 1443. Nous ne savons pas si ce travail a été exécuté, on ne retrouve pas de base de piliers dans les angles près du jubé, mais on a pu faire une voûte sans supports allant jusqu'au sol. Dans la suite cette partie est devenue la cure. A la fin du XV^e siècle, on a exécuté des travaux, très probablement une surélévation de la nef et aussi le mur de façade. On a retrouvé des restes d'incendie contre les murs de la nef, il n'est pas impossible qu'il y ait eu des dégâts dans les guerres du XVI^e siècle. Les transformations les plus récentes sont celles d'une porte pour se rendre à la salle de la sacristie et remplaçant la porte du centre, de même qu'une porte sans aucun chanfrein qui est du côté nord.

Nous ne savons rien en ce qui concerne les bâtiments claustraux ils devaient être assez modestes et il semble probable qu'ils s'étendaient dans le cimetière au sud de l'église.

Ce prieuré rural était fort simple comme architecture, aucune sculpture n'a été retrouvée, seul son plan nous permet certaines déterminations. La disposition du jubé est particulièrement intéressante et d'un type très rare.

Nous voyons qu'au moyen âge, en 1357, le cimetière de l'église était le lieu où les hommes de Malval, dépendant du mandement de Peney, devaient rendre leur redevance à l'évêque, soit un bichet de froment, à la Saint-Michel, la paroisse s'étendant *citra et ultra aquam de Alondan*²⁶.

Nous donnons le texte de la seule inscription qui ait été retrouvée, celle de la fondation de la chapelle de Notre-Dame, vers 1481. *Ordinaverunt perpetue unam missam celebrate in hac ecclesia in qualibet septimana Nichodus, Johannes et Petrus Joly*. Soit: Nicod, Jean et Pierre Joly instituèrent une messe perpétuelle célébrée chaque semaine dans cette église. Cette inscription en beaux caractères est accompagnée d'un écu avec des ciseaux et d'un couperet qui me paraissent être les attributs de cordonnier (fig. 9).

²⁶ E. RIVOIRE et V. van BERCHEM, *Les sources du droit*, I, pp. 150 et 151, en 1357, et délimitation du mandement de Peney en 1359, *ibid.*, p. 153.

